PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commune de BETHUNE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE TRANSIT DE DECHETS DANGEREUX PAR LA SOCIETE RECUP'BAT

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 4 octobre 2019, une enquête publique est ouverte pendant 17 jours à partir du 29 octobre 2019, sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation de transit de déchets dangereux, Avenue Georges Washington – Port Fluvial à BETHUNE, présentée par la Société RECUP'BAT.

M. Pascal SCHRETLEN est chargé du suivi du dossier de la Société RECUP'BAT - Tél : 03.66.88.02.28 ou par mail : pascal@recupbat.fr.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de BETHUNE, 6, Place du 4 septembre, le lundi de 9 h à 19 h 30 et du mardi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante - http://www.pas-de-calais.gouv.fr – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – ICPE Autorisation - RECUP'BAT – BETHUNE.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : BEUVRY et ESSARS.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de BETHUNE du mardi 29 octobre 2019 au jeudi 14 novembre 2019 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de BETHUNE ou les formuler à M. Philippe FOVET, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- **le mardi 29 octobre 2019 de 9 h à 12 h**
- **le vendredi 8 novembre 2019 de 9 h à 12 h**
- **le jeudi 14 novembre 2019 de 14 h à 17 h**

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 29 octobre 2019 au 14 novembre 2019, à l'adresse suivante : http:// www.pas-de-calais.gouv.fr – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – ICPE Autorisation – RECUP'BAT - BETHUNE – Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de BETHUNE, ainsi que dans les mairies précitées.
A l'issue de l'enquête publique, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE Autorisation – RECUP'BAT – BETHUNE, les informations relatives à ce projet.